FE.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2003-562 DU 24 DECEMBRE 2003

Portant nomination de monsieur Ambroise ADANKLOUNON en qualité de conseiller Technique aux affaires diplomatiques du Président de la République.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

Vu la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;

Vu le décret n° 2003-209 du 12 juin 2003 portant composition du gouvernement ;

Vu le décret n° 96-425 du 04 octobre 1996 portant organisation, attributions et fonctionnement du Cabinet Civil du Président de la République ;

Sur proposition du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement ;

Le Conseil des ministres entendu en sa séance du 17 décembre 2003 ;

D E C R E T E :

Article 1er : Monsieur Ambroise ADANKLOUNON est nommé conseiller technique aux affaires diplomatiques du Président de la République.

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé, sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 24 décembre 2003

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU.-

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,

Grégroire LAOUROU.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MCCAG-PD 4 MFE 4 4 AUTRES MINISTERES 19 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGDDI-DGID 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 INTERESSE 01 JO 1.